

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 71 (1932)  
**Heft:** 51

**Artikel:** A propos d'une réception à l'Académie française  
**Autor:** Brousson, J.-J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-224954>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### A PROPOS D'UNE RECEPTION A L'ACADEMIE FRANCAISE

**E**N somme, une réception à l'Académie, c'est une prise de voile, ou plutôt, de bicornie et d'épée. Le novice fait les trois vœux de pauvreté intellectuelle, de stérilité et d'obéissance.

Si vous voulez connaître les opinions des académiciens, vous n'avez pas besoin de lire leurs livres. Il n'y a qu'à regarder leurs gilets. Plus le gilet est large et plus leurs idées sont étroites. Ainsi, voyez ce vénérable qui n'a pas d'estomac: il a une véritable nappe sur le ventre. Tandis que Pierre Benoit qui bouffe tout — le ministère, la Société des gens de lettres, l'Académie et demain, le Parlement — son gilet est comme une cravate de marié. *J.-J. Brousson.*

### JEAN-LOUIS ARBITRE

**J**ean-Louis a failli avoir une attaque, l'autre jour, à la réception d'un grand pli jaune officiel, timbré de Berne. Il y avait de quoi. Le Département des Affaires étrangères lui confiait une mission officielle dans les termes suivants :

« Monsieur Jean-Louis Perrotz, agriculteur, Poliez-le-Château.

Monsieur,

Connaissant vos sentiments de droiture et de parfaite équité, tenant compte, en outre, du bon sens qui caractérise tout bon Vaudois, nous vous informons que vous avez été désigné comme arbitre dans la question des dettes de guerre qui devra être tranchée par une commission composée du président des Etats-Unis et des représentants des puissances intéressées. Cette commission aura sa séance au « Lion d'Or », à Echallens, dimanche 11 décembre prochain, à 10 h. Veuillez par conséquent vous y trouver à l'heure précise, c'est-à-dire vers 10 h. et demie. (Vous voyez que nous tenons compte de l'heure vaudoise). Le spécialiste fédéral tiendra le procès-verbal et vous remboursera vos frais de déplacement qui ne devront pas dépasser fr. 15.—, vu la crise.

Agreez, Monsieur, l'assurance, etc., etc. »

— Me voilà bien arrangé, s'écria Jean-Louis, à la lecture de ce document. Moi qui avais justement le banquet de la Sainte-Barbe, à Lausanne, ce dimanche-là. Seulement, voilà. Ces affaires officielles, c'est des choses qu'on n'ose pas refuser. C'est aussi un honneur pour la commune quand on lira qu'un Perrotz a été nommé arbitre. Qu'en dis-tu, Fanchette ?

Celle-ci, après avoir lu à son tour la missive de Berne, était toute fière de son homme.

— Pour sûr que non que tu ne peux pas refuser ça à ces messieurs, surtout qu'on te remboursera tes frais. En y allant à pied et en ne payant pas tant à boire, comme c'est ton habitude, tu dois pouvoir faire avec dix francs. Comme ça, tu auras un écu de bon. C'est toujours ça d'économisé. — C'est pour dimanche qui vient, que tu dis ? Dans ce cas, il faudra que je donne un coup de fer à ton complet du dimanche qui est un peu râpé aux coudes, mais qui va encore bel et bien. Il faudra aussi que je prenne une cravate de sorte à ce nouveau magasin, à côté de la laiterie, pour que tu n'aies pas trop mauvaise façon, dans cette commission. En somme, dis-moi voir, Jean-Louis, qu'est-ce que tu dois faire comme arbitre ?

— Arbitre ? Eh bien, c'est celui qui arrange les affaires quand il y a une niaise, pour que tout le monde soit content et qu'il n'y ait pas de jaloux. C'est comme qui dirait un juge de paix. Seulement, cette fois, c'est des affaires internationales, autrement dit des manigances du dehors, comprends-tu ? Il s'agira que ton Jean-Louis ouvre l'œil, et le bon.

La Fanchette réfléchit un moment sur ce que son homme lui expliquait.

— Oui, je comprends. Seulement, veille-toi pour qu'il n'y ait pas des histoires, après coup. Tu ménageras un peu la chèvre et le chou, pour que tout le monde soit content, et pour qu'on dise après : Ce Jean-Louis ! Il n'a pas l'air d'y toucher, mais c'est un tout fin ! Et qu'est-ce

qu'elle doit faire, cette commission « des dettes », comme ils disent dans la lettre de Berne ?

— C'est joliment compliqué, ma pauvre Fanchette, mais je crois, d'après ce que j'ai lu dans les journaux, que c'est rapport à toutes ces emplettes que les Alliés ont dû faire pendant la guerre : des canons, des fusils, des camions, des avions, des capotes militaires, des sacs à pain, des bottes, bref, tout un commerce qu'il a fallu commander à ces Américains, sans compter des millions de boîtes de ce Chicago qui serait fait avec de la viande de nègres, à ce qu'il paraît. Les Alliés, donc, ont dû prendre tout ça à crédit, parce que ça pressait, et maintenant ces Américains, qui m'ont l'air d'une bande de profiteurs, veulent être payés. Voilà le plus clair de l'histoire. Ce système d'acheter à crédit ne vaut rien et c'est pour ça que je t'ai toujours dit : « Je ne veux pas de dettes par le village. Paie comptant, mais rayaude sur les prix ».

Sur ce, la Fanchette s'occupa du dîner, tout en se disant :

— Ce Jean-Louis, tout de même ! Qui aurait dit ça qu'un jour qu'il serait juge pour des affaires qui viennent de si loin, de par les Amériques ! D'après les lettres qu'il m'écrivait depuis la caserne, quand on était fiancés, jamais on n'aurait dit qu'il serait un jour aussi instruit qu'un régent de la ville.

Jean-Louis, pendant ce temps, avait été trouver Sami à Auguste, l'asseur, qui était en train de mettre des coréons neuf à une vieille hotte.

— Salut, Sami ! Tu bricoles ?

— Oui ; il faut bien s'occuper, par ce temps de chien qu'on ne peut seulement rien faire aux champs.

— Dis-voilà, Sami ! J'ai reçu ce matin un papier de ces Messieurs de Berne. Figures-toi voir qu'il me demandent de faire l'arbitre dans une histoire de dettes qui regardent les Américains et aussi un peu les puissances alliées qui ont f... une dégelée aux Allemands, pour finir. Alors, d'après ces Américains, ce seraient les Alliés qui devraient payer la marchandise et encore la casse. Et il y en a eu, de la casse, que c'est effrayant. Comme tu vois, une histoire assez compliquée et que ça veut pas aller tout seul pour arranger ce commerce. Qu'en penses-tu, assesseur ?

— Ce que j'en pense ? Vois-tu, Jean-Louis, si j'ai un conseil à te donner, c'est que... il ne faut pas y aller par quatre chemins. Quand vous seriez en train de causer de ça, à cette séance au Lion d'Or, eh bien, tu leur demanderas tout simplement : « Qui est-ce qui a commencé la niaise ? » Forcément, tous seront d'accord pour dire que c'est les casques à pointes. Donc, puisqu'il y en a, de ces nations, qui ont dû faire des dettes à cause de cette guerre affreuse, c'est à ceux qui ont commencé, de payer la casse. Je ne connais que ça. Et s'ils renasquent, eh bien, ni un, ni deux, on les f... en poursuites. Voilà ! C'est simple comme bonjour.

— Pas tant mal raisonné, Sami. J'ai voulu savoir ton opinion. Charrette ! Déjà quatre heures ! Il faudra assez que j'aille gouverner. Salut et merci !

*F. Wœlfli.*

*Tous droits réservés.*  
Le rapport de Jean-Louis sur la séance de la commission suivra.

(Réd.).

### LA FIN DES TROMPETTES D'EGGLISE

**V**AUION est la dernière paroisse du canton où l'usage, autrefois assez répandu, d'accompagner par une fanfare le chant d'église, s'est maintenue jusqu'à nos jours. Cet usage, qui donnait quelque chose de si original et d'émouvant à la fois au culte de l'Eglise nationale, va disparaître. Une assemblée de paroisse, tenue dimanche 30 octobre dernier, a décidé l'achat d'un harmonium ; car on avait parfois de la peine à réunir toujours, le dimanche matin, pour le culte, les sept exécutants nécessaires : il faut marcher avec son temps, ce qui ne signifie pas nécessairement progresser. Beaucoup regrettent l'accompagnement de psaumes

et cantiques par les trompettes et une tradition vieille de près de deux siècles.

C'est en 1741 que l'on trouve, dans les comptes de la commune, la mention d'une dépense de cinq florins « livrés à un garçon du Chenit qui a joué au temple pendant l'été ». Jusqu'alors, c'était le régent qui remplissait les fonctions de chantre. Trois ans plus tard, une mention est faite des « joueurs de trompettes du Chenit », pour lesquels, en 1751, on aménagea un banc spécial. En 1757, après la construction de l'église actuelle édifiée de 1753 à 1755, sur l'emplacement de celle bâtie en 1606, on décida définitivement que la fanfare pour le culte serait composée de trois trompettes, de deux grands hautbois et d'un basson, qui pourraient s'ajouter à leur tour, deux petits hautbois. En 1917, la fanfare comprenait six musiciens, parfois sept. Elle figurait au budget communal avec une dépense de deux cents francs. Elle comptait ces derniers temps sept exécutants.

### L'HOMME RESPECTUEUX

**A**n n'en pas douter, l'homme respectueux est un spécimen fort intelligent de la race humaine. On le croit intrigant, c'est une erreur. Il n'intrigue jamais, ne se pose jamais, ne guette jamais les occasions, ni ne les suscite. Il est tranquille, modéré en ses allures, placide en sa physionomie doucement souriante. Il n'a pas l'air de toujours courir après quelqu'un. Il n'est pas pressé et attend la fortune en sommeillant ; et cette fortune lui vient toujours. Des gens s'indignent en le voyant.

— Quel flatteur ! quel frêleur ! C'est un chat qui caresse de son échine.

Erreur, messieurs, il n'est pas plus flatteur qu'intrigant, il ne caresse personne, il se borne à être respectueux. Eh oui, respectueux. Et vous en connaissez des douzaines de ces bonshommes ; vous en rencontrez au café, dans la rue, à l'église, au spectacle, dans le monde des affaires et dans celui de la politique, partout.

Il est donc respectueux, mais il l'est profondément et congénitamment — si j'ose ainsi parler, il l'est de naissance. Il respecte comme il respire. C'est chez lui l'accomplissement d'une fonction naturelle. Il n'a jamais fait autre chose de toute sa vie. Il a besoin de respecter et les circonstances de la vie se chargent de lui indiquer les objets et les gens dignes de ce respect obligatoire. Tout homme élevé en dignité, en puissance ou en fortune est sûr d'obtenir les respects de notre ami. Il va à la supériorité, quelle qu'elle soit, par une façon de réflexe ; comme l'eau va à la rivière, il suit la pente.

D'ailleurs, l'homme respectueux a une collection de respects très divers, tant comme stabilité que comme intensité. Il a des respects interrompus et des respects éphémères. Les respects interrompus sont pour les institutions et pour les hommes qui ressemblent à des institutions : les régents, les pasteurs, les avocats, les médecins, par exemple, qui meurent régents, pasteurs, avocats, médecins, et jouissent ainsi d'une sorte d'inamovibilité. En revanche, les respects qu'il voit aux députés, aux conseillers fédéraux, aux chefs militaires ne sont que passagers. Ils cessent avec la fonction pour les civils et avec le port de l'uniforme pour les soldats. L'homme respectueux parle avec vénération au colonel Trombelz, mais il traite d'égal à égal avec M. Anatole Trombelz, marchand de fer et de quincaillerie. Il écoute humblement le député Chave, mais interrompt sans gêne l'ancien député Dubois, blackboulé aux dernières élections. Le Capitole renforce sa faculté respectueuse, la Roche tarpétienne l'amenuise si elle ne l'anéantit.

Entre ces deux sortes de respects, notre homme en insinue une autre espèce en l'honneur des fonctionnaires, qui, n'est-ce pas, représentent, peu ou prou, le « char de l'Etat » et le « sceptre de l'autorité ». Ce respect là est savamment gradué, il part du taupier pour arriver au préfet en passant par le syndic. C'est une progression arithmétique dont la raison est fort intelligemment calculée et dont chaque terme a sa valeur et sa nuance propres.